L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) publie aujourd'hui un document destiné aux femmes : « Vous et… vos contraceptifs oestroprogestatifs » pour les aider à mieux connaître les effets indésirables, les signes évocateurs d'une survenue d'accident thrombotique qui sont rares mais graves, ainsi que les précautions d'emploi pour minimiser les risques liés aux pilules, à l'anneau et au patch contraceptifs oestroprogestatifs. Ce document a été réalisé en collaboration avec la Haute autorité de santé (HAS), les professionnels de santé et les associations de patients.

Ce document est diffusé auprès des professionnels de santé qui pourront le remettre à leur patientes, Il est également téléchargeable sur le site Internet de l'ANSM (rubrique Publications >> Dépliants).

En contexte : réévaluation au niveau européen

En janvier 2013, l'ANSM a initié en une réévaluation du rapport bénéfice/risque des contraceptifs hormonaux combinés (CHC, incluant les pilules, l'anneau vaginal et le patch) contenant des progestatifs dits de 3e et 4e générations (désogestrel, diénogest, gestodène, norgestimate, drospirénone, chlormadinone, nomégestrol, étonogestrel et norelgestromine). Elle a introduit une procédure d'arbitrage auprès des institutions communautaires au niveau européen.

En novembre 2013, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une position finale. Le rapport bénéfices/risques des CHC reste favorable, le risque bien connu de thrombo-embolie veineuse est maintenant mieux pris en considération. La position du CHMP est en cours d'examen par la Commission européenne.

Recommandations de l'ANSM aux professionnels et aux femmes

L'ANSM rappelle ses recommandations et celles de la HAS sur le bon usage des CHC :

· Il est recommandé aux femmes et aux prescripteurs d'utiliser préférentiellement des contraceptifs oraux combinés contenant du lévonorgestrel ou de la noréthistérone (ou maintenant du norgestimate) en combinaison avec la dose la plus faible d'estrogène.

· Lors de la première prescription de contraceptifs hormonaux combinés, un examen médical attentif et des examens biologiques (cholestérol total, triglycérides, glycémie à jeun) doivent permettre de repérer les facteurs de risque et d'adapter au mieux la contraception à chaque femme, y compris dans le cas de contre-indications, en lui proposant un autre moyen contraceptif adapté.

· Il est important d'informer les femmes sous CHC des premiers signes et symptômes d'accident thromboembolique et de la nécessité de consulter un médecin s'ils surviennent.

Lire aussi

§ Dépliant : « Vous et… vos contraceptifs oestroprogestatifs »

§ Communiqué du CHMP http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2013/11/news_detail_001969.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1

§ Documents de la Haute Autorité de Santé (HAS) : « Focus sur les méthodes de contraception efficaces »
http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1536443/fr/contraception-focus-sur-les-methodes-efficaces
§ Pilules estroprogestatives et risque thrombotique – Dossier thématique

http://ansm.sante.fr/Dossiers/Pilules-estroprogestatives-et-risque-thrombotique/Actualite/(offset)/0